

LES RENCONTRES

Animal et Société

Réunion de clôture – Mardi 8 juillet 2008

CONTACTS :

Service de presse du Cabinet de Michel Barnier : 01 49 55 59 74

Service de presse du ministère : 01 49 55 60 11 / 59 82

www.animal-societe.com



Concertation et élaboration de propositions d'actions

Les rencontres « Animal et Société », lancées au début du mois de mars par Michel BARNIER, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, ont réuni jusqu'à la mi-mai **près de 150 participants**, rassemblés sous cinq collèges :

- les parlementaires et les élus locaux ;
- les représentants des secteurs professionnels concernés, notamment les organisations professionnelles agricoles ;
- les représentants des organisations non gouvernementales concernées ;
- des scientifiques ;
- des représentants des ministères.

Trois groupes de travail ont été constitués, travaillant chacun sur un volet spécifique de la place de l'animal dans la société.

Un premier groupe intitulé « **les statuts de l'animal** », présidé par **Jean-Louis ÉTIENNE** (médecin et explorateur), assisté de **Thierry TUOT** (Conseiller d'État), s'est principalement penché sur les questions éthiques, juridiques et scientifiques concernant le respect de l'animal vivant et de sa protection contre la maltraitance.

Un deuxième groupe présidé par **Jacques Pradel** (journaliste de radio et de télévision) intitulé « **l'animal dans la ville** » a travaillé sur les questions d'éducation et d'information, les conditions de commercialisation des animaux de compagnie, de contrôle et de gestion des populations d'animaux en ville, du rôle social de l'animal ainsi que des animaux présentant un risque. Le vice-président de ce groupe est **Stéphane MARTINOT** (docteur vétérinaire et directeur de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon).

Un troisième groupe intitulé « **animal, économie et territoires** », présidé par **Jérôme Bignon** (député de la Somme), assisté par deux vice-présidents, **Claude MILHAUD** (docteur vétérinaire et président de l'Académie Vétérinaire de France) et **Yves DAUGE** (sénateur d'Indre-et-Loire) a porté sa réflexion sur les thèmes de l'élevage, du transport et de l'abattage des animaux de ferme ainsi que sur les questions relatives à l'utilisation des animaux dans les spectacles.

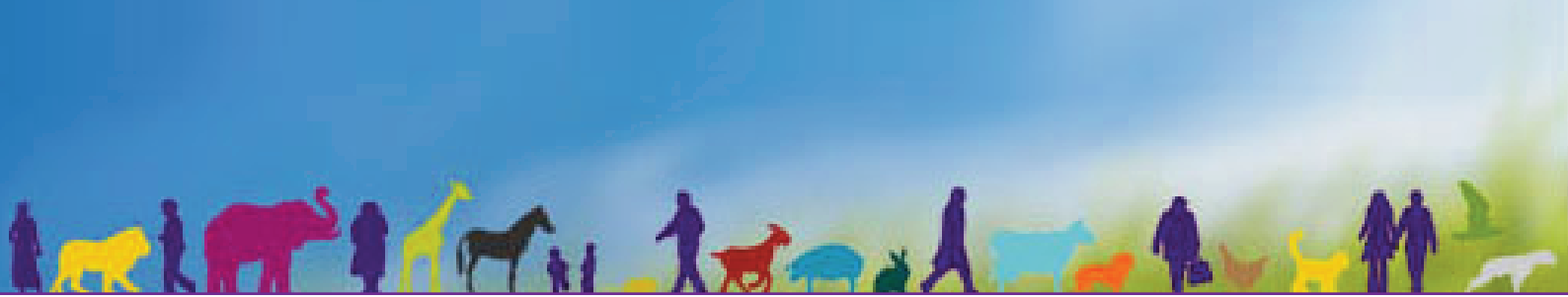
Les trois groupes se sont réunis chacun à quatre reprises pour des séances de travail représentant au total plus d'une centaine d'heures de débats.

À l'issue de la première session des réunions de travail des groupes, un atelier intergroupes sur le thème de la **corrida et des jeux taurins** a été constitué puis réuni à deux reprises sous la présidence de **Michel LEJEUNE** (député de la Seine-Maritime). La composition de cet atelier a été élargie aux acteurs spécifiquement concernés par la thématique de la corrida et des jeux taurins ainsi qu'aux participants membres des groupes de travail souhaitant y participer.

Les débats tenus, lors de cette première phase de concertation, ont été ouverts, sereins et sans tabou. Ils ont permis d'amorcer un dialogue entre toutes les parties prenantes de la protection animale en France.

Les discussions ainsi engagées ont abouti à la formulation de **56 propositions d'actions consensuelles**, incorporées dans les **4 rapports**⁽¹⁾ des groupes de travail.

(1) Les rapports des groupes de travail sont disponibles sur le site www.animal-societe.com



Consultations publiques

Entre le **2 et le 15 juin**, les propositions des groupes de travail ont été soumises à la consultation publique.

L'objectif de cette consultation publique était de :

- Faire connaître l'ensemble des rapports et des propositions ;
- Permettre au public de formuler des avis et des commentaires sur les propositions ;
- Permettre d'identifier des priorités entre les différentes propositions.

Cette consultation publique a pris deux formes :

- L'organisation de réunions d'information régionales ;
- La mise en ligne des propositions sur le site www.animaletsociete.com.

Les réunions en régions

Les 21 réunions régionales organisées ont rassemblé près de 1 000 participants.

Les participants ont marqué leur intérêt pour ces réunions, qui leur ont permis de prendre connaissance des débats nationaux et de les mettre en perspective en fonction des spécificités régionales. Ils ont souligné la difficulté de s'exprimer sur des propositions parfois complexes, sans connaître parfaitement leur contexte et leur justification.

Principaux enseignements

Les participants n'ont pas remis en cause les propositions d'actions. Ils se sont interrogés sur leurs modalités de mise en œuvre (coût, calendrier...). Ils ont par ailleurs soulevé des questions complémentaires qui n'avaient pas été traitées dans les groupes de travail nationaux (statut et gestion des nouveaux animaux de compagnie, gestion des animaux « nuisibles » en zone rurale, incitation aux sorties scolaires dans les fermes pédagogiques...).

La consultation sur le site internet www.animal-societe.com

Le site internet dédié aux rencontres « Animal et Société », ouvert le 1^{er} mars 2008, a accueilli du 2 juin au 15 juin une plateforme consultative permettant aux internautes de donner leurs avis sur les 56 propositions d'actions consensuelles développées dans les rapports des différents groupes de travail et réparties sous 15 grands thèmes. Pour chaque proposition d'actions, les internautes pouvaient déposer leurs commentaires sans restriction (pas de limite quantitative) et étaient invités à enregistrer leur vote sur les propositions qu'ils jugeaient prioritaires.

Pendant la phase de consultation publique, le site a réuni **10 829 visiteurs uniques** pour un total de **15 177 visites**.

Au total, **99 600 pages ont été vues** (soit une moyenne de 6 640 pages vues par jour), avec une audience maximum le 10 juin 2008 avec 12 905 pages vues pour 2191 visiteurs uniques.

Au total, les propositions des différents groupes de travail ont recueilli :

- **8 843 votes**
- **967 commentaires.**

Principaux enseignements

Les propositions des groupes ont été majoritairement soutenues par les internautes. Les thèmes « animaux utilisés dans les spectacles », « commerce des animaux de compagnie » et « corrida et jeux taurins » ont suscité les plus grandes réactions⁽²⁾.

(2) Le rapport de la consultation publique des rencontres « Animal et Société » est disponible sur le site www.animal-societe.com



Programme et plan d'actions immédiates « Animal et Société »

Les mesures phares

À l'issue de quatre mois de travail, un grand nombre de propositions ont été formulées. Ces propositions ont été soumises à une consultation publique puis rassemblées pour pouvoir être annoncées par Michel BARNIER le 8 juillet.

Elles s'articulent autour de trois axes :

Élaboration et diffusion d'une charte nationale des relations avec l'animal

Cette charte nationale⁽³⁾ sera consacrée aux devoirs de l'homme envers l'animal. Elle rappellera en particulier les grands principes existants dans la réglementation française et communautaire, le rôle et les devoirs des différents acteurs, la nécessité de promouvoir les bonnes pratiques et les chartes de qualité ainsi que le besoin d'informer le public sur l'animal.

Création d'une commission nationale de suivi des Rencontres « Animal et Société »

Cette instance doit permettre d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre des Rencontres. Elle sera consultée sur la mise en œuvre des mesures.

Amélioration de la protection de l'animal au quotidien

Plusieurs mesures techniques ont pour ambition d'améliorer la protection de l'animal en France. Au total, trente-quatre mesures d'application immédiate (voir liste « plan d'actions immédiates ») portent sur huit grands thèmes ont été retenues :

- ➡ Réaffirmation de la spécificité de l'animal (mesures **1** et **2**);
- ➡ Responsabilisation et professionnalisation de la filière « animaux de compagnie » (mesures **3** à **5**);
- ➡ Éducation et formation afin de recréer un lien entre les citoyens et les animaux (mesures **6** à **10**);
- ➡ Promotion de la place de l'animal dans la ville (mesures **11** à **17**);
- ➡ Conciliation de l'utilisation économique des animaux de rente et la protection animale (mesures **18** à **26**);
- ➡ Recherche et expérimentation animale (mesures **27** et **28**);
- ➡ Accueil des animaux saisis et recueillis (mesures **29** et **30**);
- ➡ Organisation des pouvoirs publics (mesures **31** à **34**).

(3) Cette charte pourra servir de référence pour répondre aux initiatives d'élaboration par les Nations Unies d'une déclaration universelle du bien-être animal



Le plan d'actions immédiates « Animal et Société »

Réaffirmer la spécificité de l'animal

1. Elaborer et diffuser une charte nationale des relations avec l'animal

2. Assurer à droit constant la cohérence technique des codes pour les différentes catégories d'animaux, améliorer l'échelle des peines.

→ Groupe interministériel de juristes présidé par un membre du Conseil d'État / Cour de Cassation

Responsabiliser et professionnaliser la filière des animaux de compagnie

3. Moraliser et encadrer le commerce des animaux de compagnie en France et prendre l'initiative d'une harmonisation de ces règles au niveau communautaire.

→ Décret portant notamment sur

- l'amélioration des conditions de vente des animaux de compagnie ;
- l'interdiction de la vente d'animaux sur le trottoir ou sur la voie publique en dehors des manifestations déclarées ;
- des sanctions pour les ventes par petites annonces d'animaux non identifiés.

→ Initiative au niveau communautaire (harmonisation des règles de commerce des animaux de compagnie).

4. Encourager la structuration de la filière des animaux de compagnie

→ En lien avec la mission d'information parlementaire en cours conduite par la députée Catherine VAUTRIN

5. Développer la certification des filières « animaux de compagnie »

→ Rédaction d'un référentiel des métiers de la filière dans le cadre du suivi des rencontres « Animal et Société » en partenariat avec les professionnels concernés.

→ Rédaction d'un cahier des charges pour un système de certification pour les filières « animaux de compagnie ».



Recréer un lien entre les citoyens et les animaux : éducation et information

6. Sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants au respect de l'animal : mettre à disposition des enseignants sur le portail *Educasources* des outils pédagogiques sur le respect de l'animal.

→ Outils élaborés dans le cadre du suivi des rencontres « Animal et Société » en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le Centre National de Documentation Pédagogique.

7. Valoriser le respect de l'animal dans les objectifs des programmes des différents cycles de l'enseignement scolaire et dans la formation des enseignants

→ Arrêtés du Ministère de l'Éducation Nationale déjà publiés ou en cours de préparation qui insistent sur la diversité et le respect du vivant.

8. Mener des campagnes de communication grand public sur le respect de l'animal

→ Campagnes d'information télévisées « ConsoMag » en 2009.

→ Réédition du livret de responsabilisation à destination des nouveaux acquéreurs d'animaux de compagnie

9. Veiller au respect de l'image de l'animal dans les médias

→ Concertation avec l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ex BVP) sur l'image de l'animal dans la publicité.

10. Informer les usagers du respect des bonnes pratiques professionnelles en matière de protection animale dans les secteurs de l'élevage, du transport et de l'abattage des animaux de rente

→ Élaboration puis diffusion de guides de bonnes pratiques professionnelles dans le cadre du suivi des rencontres « Animal et Société » (logo « Animal et Société ») sur les thèmes de l'élevage, du transport (notamment notion de transportabilité des animaux) et de l'abattage des animaux de rentes en partenariat avec les secteurs professionnels concernés.



Promouvoir la place de l'animal en ville

11. Faciliter l'accueil des animaux de compagnie dans les maisons de retraite et les établissements médico-sociaux

- Édition puis diffusion de guides d'information et de sensibilisation aux acteurs concernés sur les conditions et les modalités d'accueil des animaux.

12. Promouvoir avec l'Association des Maires de France la prise en considération de l'animal dans l'aménagement de l'espace urbain

- Édition puis diffusion de guides d'information sur l'aménagement de l'espace urbain à l'attention des associations d'élus locaux

13. Améliorer la gestion des populations animales en ville

- Circulaire aux préfets les invitant à faire respecter l'obligation par les communes ou leurs groupements d'avoir un service de fourrière (par mandatement d'office en cas de non respect)
- Édition puis diffusion de guides d'information à destination des élus sur les fourrières.
- Décret portant interdiction du recours à certaines méthodes telles que les pièges à glu et le caisson à extracteur d'air pour la destruction des pigeons et des rongeurs.

14. Créer un observatoire national du comportement canin

- Décret d'application de la loi sur les chiens dangereux

15. Prévoir une qualification professionnelle pour les agents utilisant des chiens et exerçant des activités privées de sécurité

- Décret d'application de la loi sur les chiens dangereux.

16. Évaluer les modalités d'obligation d'identification des chats

- Mission d'évaluation d'une identification obligatoire des chats (modalités, organisation, coût) à confier au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.

17. Faciliter l'accès des chiens de personnes en situation d'exclusion aux foyers d'hébergement

- Édition puis diffusion d'un guide des bonnes pratiques aux associations gérant les foyers d'hébergement.



Concilier utilisation économique et protection des animaux de rente

18. Identifier dans les élevages les cas de négligence dus aux difficultés économiques ou sociales dans le cadre des commissions « Agridiff »

→ Circulaire aux directions départementales de l'agriculture et de la forêt

19. Préciser les modalités d'euthanasie des animaux à la ferme par les éleveurs

→ Décret sur l'abattage technique individuel

→ À intégrer dans la réglementation communautaire.

20. Objectiver les conditions de bien-être des animaux en cours de transport

→ Programme de recherche mené par l'INRA et les instituts techniques (définition de nouveaux critères d'évaluation du bien-être des animaux en cours de transport, reposant sur des obligations de résultats).

21. Mettre en place un programme de formation spécifique « protection animale » dans les abattoirs

→ Programme de formation pour l'ensemble des intervenants dans les abattoirs (abatteurs, services de contrôle, sacrificateurs rituels).

→ Modification de l'arrêté portant sur l'agrément des sacrificateurs pour prendre en compte, lors de la délivrance de la carte professionnelle, des compétences techniques en matière de protection animale.

22. S'assurer de la bonne contention des animaux dans les abattoirs

→ Circulaire précisant les caractéristiques des équipements de contention pour l'abattage.

23. Redéfinir les règles de détention et d'utilisation des animaux dans les cirques

→ Arrêté portant redéfinition des règles de détention et d'utilisation des animaux dans les cirques.

24. Mettre en place l'inventaire et le suivi administratif des cirques et redéfinir la délivrance des certificats de capacités nécessaire pour exercer ces activités

→ Dispositif permettant l'inventaire et le suivi administratif par les services de contrôle, des établissements mobiles (chapiteaux) de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques.

→ Circulaire précisant des conditions d'attribution des certificats de capacité, en prenant en compte la validation des acquis professionnels et les caractéristiques des populations professionnelles concernées.

25. Promouvoir les bonnes pratiques dans la corrida et les jeux taurins

→ Rédaction d'un guide de bonnes pratiques et d'un guide d'inspection.

26. Évaluer l'opportunité d'une réglementation communautaire sur l'étiquetage obligatoire de l'origine des fourrures

→ Mission à confier au Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux.



Recherche et expérimentation animale

27. Promouvoir l'utilisation des méthodes alternatives à l'expérimentation animale

- Étude à confier au Groupement d'Intérêt Scientifique « expérimentation animale » : état des lieux des méthodes validées, des méthodes utilisées, des méthodes en cours de développement et réalisation d'un calendrier prospectif (identification des secteurs où un effort de recherche doit être effectué pour développer des méthodes alternatives).
- Saisine des comités consultatifs sur l'expérimentation animale (formation éthique des chercheurs, audit des formations supérieures utilisant des animaux).

28. Réaliser une expertise scientifique collective sur la perception de la douleur par l'animal

- Confier à l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) la réalisation d'une expertise scientifique collective sur la perception de la douleur par l'animal, notamment au stade de l'abattage.

Animaux saisis et recueillis

29. Conduire un état des lieux des besoins en places d'accueil des animaux de la faune sauvage saisis ou recueillis

- Mission menée par le MEEDDAT

30. Rappeler aux parquets la réglementation en matière de délais de garde des animaux saisis

- Circulaire du Ministère de la Justice (dans le cadre de la circulaire d'application des décrets de la loi sur les chiens dangereux) rappelant le cadre législatif et réglementaire des conditions de placement des animaux et les travaux engagés avec les vétérinaires et les associations de protection animale dans ce domaine.

Assurer le suivi des décisions et assurer la coordination sur l'ensemble du territoire

31. Améliorer l'organisation des pouvoirs publics

- Circulaire aux préfets sur la coordination entre les services vétérinaires et les services de polices.
- Circulaire aux préfets rappelant la nécessité de réunir les comités départementaux de la santé et de la protection animale.

32. Améliorer la connaissance des forces de sécurité en matière de protection animale

- Guide d'information à destination des forces de police et de gendarmerie.

33. Désigner un référent « protection animale » dans les futures directions régionales chargées de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

- Mission inscrite dans le décret portant création des futures directions régionales.

34. Créer une commission nationale de suivi des rencontres « Animal et Société »